



Clermont-Ferrand, le 10 octobre 2019

## Objet

Liminaire CTL - ENFIP

Monsieur le Président,

Concernant les **évaluations de la formation pratique probatoire**, ces résultats recourent ce que vous dénommiez lors du précédent CTL, les signaux faibles positifs. Effectivement le stage pratique s'est globalement bien déroulé, mais nous maintenons notre position, ce n'est pas la preuve que la formation est d'un niveau suffisant. En effet, les stagiaires sont très majoritairement volontaires et dotés de qualité humaine et intellectuelle leur permettant au prix de grands efforts de réaliser leur intégration progressive dans leur service. Une formation satisfaisante leur aurait permis une intégration plus efficace et plus facile.

La CFDT renouvelle ses plus grandes réserves quant à l'architecture de la nouvelle scolarité des inspecteurs, et pour les mêmes raisons, nous émettons nos plus vives inquiétudes quant à vos projets de réforme de la scolarité des B et des C.

Concernant les **scolarités des B et des C**, vous portez un point à l'ordre du jour sur l'avancement des travaux. Nous souhaitons quant à nous revenir sur le contenu de cette réforme. La CFDT vous rappelle son opposition à la constitution d'un socle tellement généraliste qu'il est presque vide de contenus techniques chez les A.

Nous continuons à revendiquer pour la **scolarité des B, comme pour celle des A**, un tronc commun qui permet réellement d'appréhender les principaux métiers de la DGFIP et d'acquérir des schémas de raisonnement qui leur serviront toute leur carrière. Au contraire et comme nous l'avions anticipé lors du dernier CTL, votre choix de reconduire pour le socle des B exactement les mêmes GT que ceux des A, débouche mécaniquement sur les mêmes orientations que nous dénonçons.

Nous continuons également à nous opposer à la **réduction de la durée de la formation des B**. La CFDT demande que si le socle se déroule sur une durée raccourcie, que la formation en blocs fonctionnels puisse être rallongée d'une durée au moins équivalente afin de permettre d'intégrer un maximum de mises en situation professionnelles.

Concernant la **scolarité des C**, nous continuons d'affirmer que l'allongement de la durée de la formation doit se faire au profit de la formation métiers. En effet, nous recrutons énormément d'agents, qui prennent leur poste rapidement dans des services en sous-effectifs chroniques, dans un calendrier défavorable à un accompagnement satisfaisant et où on leur demande d'être opérationnels le plus vite possible.



La **CFDT** demande une **formation des agents C avec un tronc commun** permettant de découvrir les principaux métiers de la DGFIP, suivi d'une phase de spécialisation à une des grandes familles de métiers en fonction de leur affectation, et cela en établissement avant leur prise de postes. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une seule petite semaine de pré-spécialisation telle que la tendance se dessine.

Enfin nous souhaitons revenir sur nos interrogations émises lors du dernier CTL concernant **l'impact d'une formation socle identique chez les C et les B**. Nous avons émis l'hypothèse que cette formation permettrait aux lauréats internes du concours de contrôleur de se dispenser de tout ou partie de la formation socle.

A cette occasion, la **CFDT** vous avait rappelé son attachement à la mixité des publics dans les groupes, facteur d'émulation et générateur d'esprit de promotion. Vous aviez alors totalement rejeté cette hypothèse. Or, nous sommes surpris de lire dans le dernier compte-rendu du GT sur la formation socle des C et des B des hypothèses sur des C réussissant le concours B dans les 3 ans. Nous vous demandons de clarifier la position de l'ENFIP quant à cette situation.

### Questions diverses

1) Nous souhaiterions évoquer la note du 10/07/2019 concernant la **nouvelle organisation de la politique documentaire** de l'ENFIP. Cette note est conclue en indiquant que la déclinaison opérationnelle des principes fera l'objet d'une prochaine concertation. Or de concertation, nous ne voyons pas, en tout cas, pas avec nous. Nous pensions pourtant que cette instance servait à débattre de toutes les modifications dans l'organisation du travail des agents de l'ENFIP. Alors, nous ne savons donc pas si vous vous êtes concertés mais en tout cas cette nouvelle architecture de la révision documentaire est bien en marche et tout le monde est perdu. Que ce soit les responsables pédagogiques fonctionnels qui doivent attribuer le travail à distance à des enseignants qu'ils ne connaissent pas, les responsables hiérarchiques qui ne connaissent plus le travail de leurs agents et les enseignants qui se voient attribuer des charges documentaires par différents intervenants dans des délais qui ne cessent d'évoluer.

2) Concernant votre décision unilatérale et brutale de la **dématérialisation des supports**, les différentes rentrées nous ont démontré le manque total d'anticipation de cette mesure, autant pour les stagiaires que pour les enseignants. Nous attendons toujours que les mesures d'accompagnement promises à la dématérialisation soit clairement présentées aux acteurs de la formation.

3) Le **nombre de places offertes aux concours de A et de B** de l'année prochaine est connu et est globalement encore plus élevé que celui de cette année. Or tous nos établissements sont actuellement à la limite de la saturation. Quelles sont les solutions envisagées pour l'année prochaine ?

4) Connaissez-vous la **date d'arrivée en formation des agents C** en mai 2020 ?

Les représentants CFDT ENFiP

Florent MARTINA

Sébastien LACROIX